

Le décret Inscription à l'écoute des parents

■ Leurs préférences pédagogiques devraient être mieux prises en compte dès 2017.

Les parents vont-ils recouvrer un peu de liberté au moment d'inscrire leur enfant en première secondaire ? C'est en tout cas de la sorte que la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH), entend présenter son avant-projet de décret réformant le décret Inscription.

Rééquilibrer les critères

La ministre a profité de la commission Éducation de mardi pour expliquer que ce texte, annoncé de longue date, était prêt mais devait encore recevoir l'aval du Parti socialiste, son partenaire de majorité. "Il sera discuté en intercabine dans les semaines qui viennent", a précisé la ministre, en réponse à une question sur ce dossier du député Jean-Luc Crucke (MR).

Telles qu'annoncées, les modifications engendrées contentent a priori les associations de parents, tant ce nouveau décret devrait accorder une plus grande importance au choix pédagogique posé par ces derniers.

Pour envisager cette réforme, il faut comprendre que le décret Inscription combine différents critères (critères géographiques, l'offre scolaire de la commune, éventuels partenariats pédagogiques...), certains – dont les critères géographiques – bénéficiant d'un poids plus important que les autres.

Avec sa réforme, et à l'instar de ce que souhaitent les associations de parents, l'importance de ces critères serait redistribuée, et le critère prenant en compte la préférence pédagogique des parents gagnerait en importance (sans que soient donc écartés les autres).

"L'importance des critères géographiques in-

duisait une certaine paralysie", reconnaît Bernard Hubien, secrétaire général de l'Ufapec (l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique).

Le nouveau décret, promet de surcroît la ministre, visera aussi à simplifier le régime actuel, jugé complexe par nombre de parents. Les délais de la procédure seront aussi raccourcis.

Peu de changements pour 2016

Ces nouvelles dispositions ne seront toutefois pas d'application pour la prochaine rentrée de septembre 2016, mais pour celle de 2017.

Pour la rentrée scolaire 2016, la procédure débutera le 15 février prochain avec le début du dépôt des formulaires uniques d'inscription (FUI), et ce pour une période de trois semaines.

Un petit changement interviendra toutefois cette année. Les élèves encore sur listes d'attente fin août seront fixés le

24 août sur l'école qui les accueillera finalement, contre le premier septembre jusqu'à présent.

BdO (avec Belga)

Pour la rentrée scolaire 2016, la procédure débutera le 15 février, avec le dépôt des formulaires d'inscription.

Épinglé

Nouveau chef de cabinet

L'année 2016 débutera avec un changement d'équipe à la tête du cabinet de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH). Baudouin Duzel, chef de cabinet de la ministre, a en effet demandé de quitter son poste pour des raisons personnelles. Il reste expert au cabinet. C'est le directeur général adjoint du service général de l'enseignement secondaire ordinaire et des Centres PMS, Fabrice Aerts-Bancken, qui a repris le flambeau.